Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-202603022-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 6 MARS 2026

Convocation en date du 19 février 2026.

Le vendredi 6 mars deux mil vingt-six, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH, Monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Patrice GUILLOU a donné procuration à Madame Annie RANNOU, Madame Astrid GAUGAIN a donné procuration à Madame Elodie SURGET, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Monsieur Christophe LABORY.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2026-03-022

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe chargée des Finances-Economie

FINANCES :

Compte de Gestion de Monsieur le Comptable public – Production d'énergie bâtiments publics

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion 2025, présenté par Monsieur Raoul PURSON, Comptable public en exercice, est strictement conforme au

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-202603022-DE

compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe Production d'énergie bâtiments publics;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 16 février 2026 : sans avis (Le compte de gestion n'a pu être présenté car non transmis par le Service de Gestion Comptable de Rosporden en raison d'une panne informatique).

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 9 mars 2026
Christian PENNANECH
Maire,

